

- Un Test de Contrôle de l'Asthme (TCA) est effectué pour évaluer le degré du contrôle de l'asthme. Ce test repose sur 5 questions permettant de calculer avec le patient quel est le degré de contrôle de l'asthme.
  - Des informations adaptées au patient sont données en ce qui concerne le mécanisme d'action du médicament, sa place dans la prise en charge thérapeutique et son usage correct. Les mesures à prendre en cas d'oubli d'une dose ou en cas de crise sont discutées.
  - La technique d'inhalation et l'entretien de l'appareil sont expliqués et font l'objet d'un entraînement.
  - L'importance de l'observance du traitement est soulignée.
  - L'attention est attirée sur les symptômes d'alarme qui nécessitent de consulter le médecin.
2. Entretien de suivi
- Les points importants relevés lors du premier entretien sont discutés.
  - Un second Test de Contrôle de l'Asthme (TCA) est effectué et le résultat est com-

paré à celui du premier entretien.

- Un test validé évaluant l'observance du traitement (*Medication Adherence Report Scale*, MARS) est effectué. En cas de mauvaise observance du traitement, les causes sont identifiées et des solutions possibles sont discutées.
- L'usage correct du médicament est rappelé et la technique d'inhalation du patient est évaluée.
- Les effets indésirables potentiels sont recherchés.
- Les mesures non médicamenteuses sont discutées.
- L'attention est attirée sur des symptômes d'alarme qui nécessitent de consulter le médecin.

### Note

Les références, notamment la brochure de l'APB "Bonnes pratiques en officine. Asthme et BPCO" et le lien renvoyant aux informations de l'INAMI, peuvent être consultées dans l'article sur notre site Web.

## En bref

- La procédure de **prescription et de délivrance de la thalidomide**, telle que décrite dans les Folia de juin 2005, a été modifiée. La thalidomide est désormais autorisée comme médicament sous la dénomination "Thalidomide Celgene®". Ce médicament est mis à disposition par l'intermédiaire d'un système de distribution contrôlée sous la responsabilité du titulaire de l'autorisation (Celgene). La distribution de la thalidomide est soumise à certaines conditions, entre autres en raison du caractère tératogène de la thalidomide.

Les médecins souhaitant prescrire la thalidomide doivent prendre contact à cette fin avec le titulaire de l'autorisation [Celgene, Parc de l'Alliance – Bâtiment A, Boulevard de France 9, 1420 Braine l'Alleud, tél. 02.793.48.21 ou 02.793.48.11, fax 02.793.49.26, e-mail: [drugsafety-belux@celgene.com](mailto:drugsafety-belux@celgene.com)]. L'agence fédérale des médicaments et des produits de santé (afmps) veille à ce que le système de distribution et le programme de gestion des risques soient bien appliqués.